

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

**Objet :**  
**Réglementation de la circulation**  
**Route des Chapelles**  
**Passage des Ecoliers**

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212., L2212.5 et L2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ◆ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ◆ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ◆ Vu la demande présentée par l'**entreprise GMTP – 145 Route du Rosay – 74210 Saint-Ferreol** relative à des travaux de terrassement pour branchement et déviation réseaux d'eaux usées pour le compte du Sila,
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Pour permettre le bon déroulement du chantier, **la circulation route des Chapelles, dans sa portion comprise entre la RD 1508 et le n°19, ainsi que le passage des Ecoliers, sera interdite du 13/05/2024 au 02/06/2024.**

### **Article 2 :**

Une déviation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux via la route des Chapelles et la RD 1508.

**La sortie des véhicules du SDIS devra être maintenue**

### **Article 3 :**

L'entreprise chargée des travaux devra prévenir les transports en commun pour déplacer l'arrêt de bus situé Route des Chapelles.

### **Article 4 :**

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

### **Article 5 :**

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

### **Article 6 :**

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Président de Grand Anney agglomération,
- ✓ Le demandeur ([info@gmtp-74.fr](mailto:info@gmtp-74.fr))

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.  
AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE.

A SAINT-JORIOZ  
Le 02/05/2024

